



Genillé

au fil de l'eau...

Sur la route des moulins à eau de l'Indrois



L'

Indrois, affluent de l'Indre, qui traverse Genillé sur environ 12 kilomètres a été équipé de 8 moulins, soit un moulin tous les 1,5 km. C'est plus des 2/3 des moulins de l'Indrois qui sont situés sur notre commune.



Aux origines des moulins à eau

Le moulin à eau est une invention très ancienne et le premier que l'on rencontre dans le Lochois se situe au VI^e siècle. Grégoire de Tours, dans ses *Passiones vitae que sanctorum aevi Merovingici* relate l'installation d'un moulin sur l'Indre, à Loches, par des moines : « L'abbé Ours fonda un monastère qu'on appelle maintenant Loches, situé comme on le sait sur la rivière Indre [...]. Il parut bon à Ours d'appuyer un moulin dans le lit même de la rivière pour remplacer le travail des frères. Et des pieux ayant été enfoncés sous l'eau, des tas de grosses pierres ayant été amoncelées, il fit faire des écluses et canaliser l'eau dont l'impulsion fit tourner la roue de la machine en une grande rotation ». À cette époque, la construction d'un tel moulin était encore un fait peu courant.

L'intérêt pour le moulin hydraulique va croître au XII^e siècle en relation avec la « **révolution féodale** » entraînant une nouvelle distribution des pouvoirs, de nouveaux rapports de production avec l'émergence des petites seigneuries locales. En vertu du droit féodal, le seigneur imposait aux sujets de sa seigneurie l'obligation d'utiliser de façon exclusive le moulin que lui seul avait les moyens de financer. Cette obligation s'accompagnait de redevances, les « *banalités* », que le paysan devait acquitter à chaque fois qu'il faisait moudre son grain. Les *Coutumes de Touraine* de 1460 fixent les droits de banalités : le moulin banal ne doit être ni à vent, ni à bras, ni à cheval ; le droit de « *moulage* » se paye en nature et équivaut au 1/12^e de ce qui est moulu. Cependant, la *juliette*, vase servant à calculer la redevance, varie selon le meunier ! Nul ne peut bâtir un moulin à moins de 2000 pas à partir de la roue : c'est la « *lieue de moulin* », fixant ce qu'on appelle le « *bancage* ».

Source de profit pour le seigneur, le moulin fut également l'affirmation concrète de son pouvoir de commandement. Ajoutons enfin que sa diffusion à une large échelle libéra une main-d'œuvre désormais disponible pour les grands défrichements, l'un des moteurs de la croissance agraire des XI^e, XII^e et XIII^e siècles.



Apogée et déclin des moulins à eau de Genillé

On estime que les rendements céréaliers, vers 1250, pouvaient atteindre 9 quintaux à l'hectare. La révolution agricole que connaît Genillé à partir de 1848, à Marolles d'abord puis à Rassay, en introduisant engrais et mécanisation, contribue à multiplier les rendements agricoles par deux. Les moulins à eau sont le plus souvent reconstruits à cette époque. Vers 1860, la production de farine annuelle varie par moulin entre 3050 à 6100 sacs de farine de 159kg. La guerre 14-18 porte un coup fatal à la meunerie en désorganisant la production. Souvent inutilisés pendant quatre ans, les moulins à eau ont à souffrir de la concurrence de la vapeur et de l'électricité. Les derniers moulins de Genillé, qui traverseront les années 20, arrêteront cependant leur roue en 1936. La crise économique qui frappe le pays à partir de 1932 a des incidences fâcheuses sur la vie rurale. L'inflation fait rage contribue à limiter les échanges. En 1935, la **Coopérative Agricole de Touraine** s'installe au cœur du village. Cette coopérative commercialise les céréales pour bon nombre d'exploitants agricoles de Genillé qui n'ont plus à se préoccuper du moulage des grains.

Le moulin de Pont (v. XIII^e s. à 1950)

Moulin banal de la seigneurie de Pont, connue au XIII^e siècle sous le nom de *Territorium de Pontibus* dans une charte de la Chartreuse du Liget, le moulin de Pont appartient vers 1278 à Jean et Renaud de Pont, vassaux de l'archevêque de Tours. Les premiers meuniers connus de Pont sont François et Antoine Mouzay en 1698.

En 1781, le terrier des propriétés du comte de Bellefonds, propriétaire et lieutenant-général des armées du roy, mentionne « le moulin de Pont sur la rivière d'Indrois avec cour, ouches et jardin, pour une contenance totale de 60 chaînes ». Y sont assujetties toutes les personnes qui « demeurent dans le fief de Pont, la Brouardière, Couané appartenant audit seigneur comte de Bellefonds et celles qui aussi demeurent dans le fief de la Renardière, Bourdin et la Vennerie relevant à foy et hommage dudit fief de Pont ».

Suite à la vente des biens du Clergé, le moulin devient la propriété de la famille Bournigal en 1790 jusqu'en 1926. À cette date, Eugène Cousin et sa femme, tous deux nés dans l'Indre, viennent exploiter le moulin de Pont jusque dans les années 1950.



Le moulin de Jérémie (v. XII^e s. à 1781)

Antérieur à l'édification du premier château médiéval de Pont et sis sur le « *Territorium de Pontibus* », le moulin de Jérémie était situé sur la rive gauche de l'Indrois et relevait de la seigneurie de Pont. Mais avant 1781, l'édifice est déjà en ruines. Ainsi apparaît-il sur le terrier établi cette année-là : « le moulin ruiné de Jérémie [...] les mazures du moulin de Jérémie, joignant du nord de la rivière d'Indrois, d'ouest et midy le chemin du gué de Jérémie à Loches. »

On sait qu'en 1698, c'est Clément Arrault qui en est le meunier. Ce dernier est assassiné le 30 août de cette même année et enterré sommairement dans le fossé du bois de la Chartreuse.



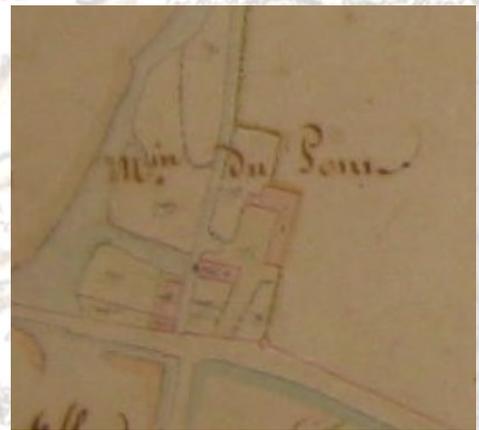
Le moulin du Mottage (v. 1500 à 1921)

L'existence du moulin du Mottage est mentionnée pour la première fois en 1500, dans un acte qui scelle un accord entre les religieux du Liget et Pierre Morin, meunier. Même si le 5 juin 1700, ce sont les Révérends Pères Barnabites de Loches qui signent un bail à Bertrand Aubry, auparavant meunier à Chaume, le moulin du Mottage est bel et bien une propriété de la Chartreuse du Liget.

Bien national en 1792, Charles Minier en devient acquéreur. Il est mentionné propriétaire-meunier dans un acte de fructidor an X. Le moulin reste dans la famille Minier jusqu'en 1850.

En 1901, François Bougault, originaire des Côtes-du-Nord, devient propriétaire-meunier du moulin. Madame Bougault devint épicière au bourg de Genillé. Un de leurs fils fut pilote et on raconte que lorsqu'il venait visiter ses parents, il posait son avion dans les prés de la Bourdillière. Lors d'un atterrissage, son hélice de bois se rompit et les habitants de Genillé conservèrent précieusement le trophée du héros qu'il devint pour le village tout entier. L'activité du moulin de Pont cessa en 1921 avec Adrien Rezé, meunier.

Le *mottage* désignait, au Moyen Âge, une opération consistant à prélever des mottes de terre portant de l'herbe pour réparer ou consolider les levées et les chaussées des moulins.



Le moulin du pont (v. 1807 à 1936)

Situé à l'entrée du village, près du pont desservant la route de Loches, ce moulin fut bâti à l'endroit où se tenait vraisemblablement au Moyen Âge une huilerie. Le premier meunier fut Jean Pinault qui arrive en 1807 en provenance du Moulin-Neuf à Genillé. Le moulin passera entre les mains de plusieurs familles de meuniers jusqu'en 1906 où il sera vendu à Auguste Babault, maire de Genillé entre 1909 et 1929, et Blanche Brédif. Le moulin cessera son activité en 1936 lorsqu'il sera légué à Marie-Louise Babault, leur fille unique, et à leur gendre Constant Bas.



Le moulin de la Roche (v. 1240 à 1936)

Appelé « *Roche de Murveins* » dans un titre de la Chartreuse du Liget en 1240, le moulin de la Roche est sans doute le plus vieux moulin de Genillé. Nous ne connaissons rien des meuniers avant l'an XI de la République (1803), date à laquelle nous rencontrons Antoine Coudray, acquéreur-meunier. Le moulin reste dans la famille Coudray jusqu'en 1836. Le moulin sera en grande partie reconstruit en 1813. De 1836 à 1906, il passe dans la famille Ricard ; puis à la famille Marseille entre 1906 et 1921. C'est le dernier propriétaire, Julien Avrin qui cessera l'activité du moulin en 1936.



Le Moulin-Neuf (1805 à 1936)

Le Moulin-Neuf a toujours appartenu au domaine de Rassay qui le surplombe. Sa construction est l'initiative de Pierre-François-Xavier Le Gardeur de Repentigny, propriétaire de Rassay de 1804 à 1825 et maire de Genillé.

Le premier meunier est Jean Pinault qui partira par la suite au moulin du pont à Genillé. Quatre familles se succéderont ensuite. L'activité du moulin semble être arrêtée entre 1850 et 1860. C'est à cette époque que le domaine de Rassay est acheté par Louis-Constant Le Bariller, député du Calvados.

L'activité est relancée vers 1860 avec le projet de mécanisation agricole lancée par Le Bariller puis reprise en 1882 par Florence Le Bariller, née Marnay, sa veuve. Les familles de meuniers se succèdent alors : les Billault (de 1881 à 1891), les Mouray (de 1891 à 1921) et enfin les Bonnin (de 1921 à 1936).



Le moulin de Méréans (XVII^e s. à 1744)

Situé au niveau du pont de Méréans, le moulin a aujourd'hui complètement disparu. Il s'agit d'un moulin banal appartenant aux religieuses de la Bourdillière, installées en 1661 par le seigneur de Genillé, Louis de Menou.

Les redevances dues pour le bail aux religieuses de la Bourdillière étaient toutes en nature : grains moulus (blé et orge), volailles, œufs... En 1744 cependant, on convient de 195 livres et de 3 douzaines d'anguilles !

Le 12 juillet 1744, Jean Barillé signe un bail conjoint avec celui du moulin de Chaume, sis à proximité. À partir de cette date l'histoire de Méréans se confond avec celle de Chaume.



Le moulin de Chaume (fin du XV^e s. à 1921)

La construction du moulin de Chaume semble dater de la fin du XV^e siècle en témoigne un acte de bail signé le 26 février 1491 entre le chapitre de Saint-Martin de Tours et Guillaume du Ru pour le moulin « *nouvellement construit entre le pont de Méréans et le fief de Berneçay* ». Cette première construction subira les outrages du temps et sera réparée en 1689 à la suite d'un incendie.

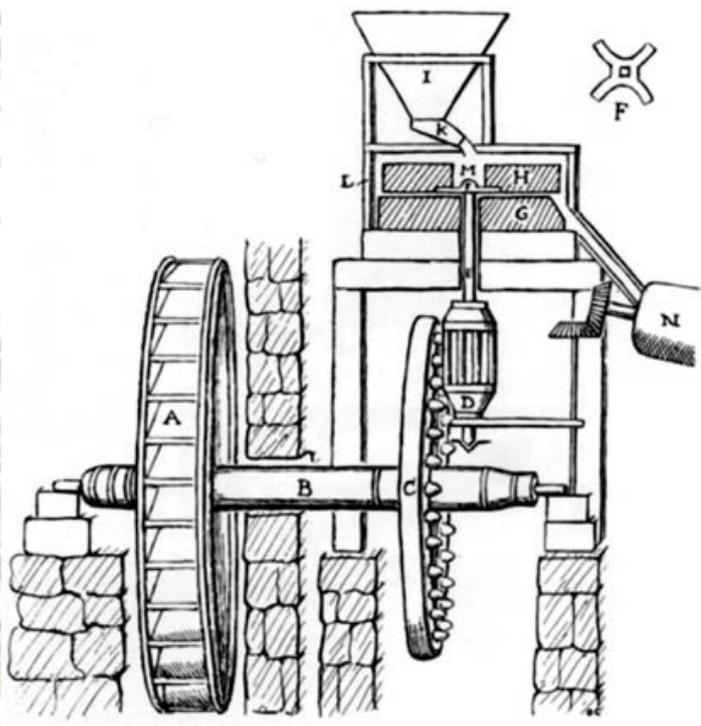
Le moulin de Chaume devient la propriété des religieuses de la Bourdillière en 1686. Il est revendu comme bien national à François Meunier qui en est encore le propriétaire en 1809.

En 1876, Anthyme Vénier, maire de Genillé, propriétaire du moulin de Chaume, demande aux Services Administratifs concernés l'autorisation de faire reconstruire le moulin. Le meunier d'alors est François Dalhonneau qui le restera jusqu'en 1881. Les derniers meuniers de Chaume sont Joseph Sellier et Esther Joubert, son épouse. L'activité est arrêtée par le propriétaire, Gabriel Vénier, en 1921.



Le mécanisme des moulins hydrauliques

Une ordonnance royale du 7 juillet 1824 régleme le fonctionnement des moulins. Chacun d'eux doit comprendre un système hydraulique qui doit se composer d'un niveau réglementaire composé d'un glyphe sculpté dans une pierre indiquant la hauteur maximum des eaux ; un déversoir pour les eaux ordinaires dont la longueur égale la largeur du cours d'eau ; un vannage de décharge pour les crues dont le débit égale la largeur de la rivière.



Textes écrits par Christophe Meunier
Photos : C. Meunier et J.F. Thurmeau

Bibliographie

- Catherine BAS, *La vie très privée des meuniers de l'Indrois*, C.G.T., Tours, 1993, 131 p.
- Olivet, *les moulins du canton*, 1993, 155 p.
- Alain Derville, *L'agriculture du Nord au Moyen Âge*, 1999
- Christophe Meunier, *Genillé... au fil des temps*, Éditions Hugues de Chivré, 2006, 255 p.